

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

**PRÉSENTS** : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, C. DUVERNOIS, F. ZUCCALLI, R. CHEVALIER, J-B. BUISSON, J. LAPLACE, J-M. VINET, S. MOUSSELLARD, A. FAUDOT, E. BORCIER, A. GRIBLING, A-M. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, G. PILLOUX, N. BOTTERI.

**ABSENTE EXCUSÉE** : M. DIAZ (pv à G. LAMBERT).

Florian ZUCCALLI a été élu secrétaire de séance.

---

**Ouverture de la séance : 20h00**

**Clôture de la séance : 22h00**

**L'ordre du jour proposé était le suivant :**

---

### Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2020

<b>C.A.O. :</b>	Délibération : constitution de la Commission d'Appel d'Offres
<b>Conseil municipal :</b>	Délibération : nomination des délégués aux différentes organisations syndicales et associations
<b>C.C.A.S.</b>	Délibération : fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale Délibération : élection des membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
<b>C.C.I.D. :</b>	Délibération : proposition d'une liste de membres pour la Commission Communale des impôts directs
<b>Finances :</b>	Délibération : remise gracieuse de dette - locataires de locaux commerciaux communaux
<b>Marchés publics :</b>	Délibération : approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement
<b>Personnel :</b>	Délibération : modification du tableau des emplois - postes permanents

### Questions et informations diverses

---

#### C.A.O.

##### 1/ Délibération 17/2020

<b>Constitution de la Commission d'Appel d'Offres</b>
---

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu la circulaire préfectorale du 10 mai 2016 fixant les règles de fonctionnement et la composition des commissions d'appel d'offres,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres, et ce, pour la durée du mandat, les membres devant être élus au sein de Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que le Maire est Président de droit conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission d'Appel d'Offres se compose du Maire, ou de son représentant, qui préside, puis de trois membres du Conseil Municipal en tant que titulaires et autant de suppléants.

Suite à la demande de M. le Maire, une seule liste est candidate :

**Président** : Gérard LAMBERT

**Titulaires** : Gilles CALLET – David BERTHOD – Robert CHEVALIER

**Suppléants** : Paulette LE NORMAND – Carine DUVERNOIS – Jean-Marc VINET

Il est ensuite procédé au vote.

Nombre de votants : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Nombre de blancs ou nuls : **0**

Résultats obtenus par la liste : **19**

Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres sont :

**Président** : Gérard LAMBERT

**Titulaires** : Gilles CALLET – David BERTHOD – Robert CHEVALIER

**Suppléants** : Paulette LE NORMAND – Carine DUVERNOIS – Jean-Marc VINET

## Conseil municipal

### 2/ Délibération 18/2020

**Nomination des délégués  
aux différentes  
organisations syndicales  
et associations**

M. le Maire annonce la liste des organisations et associations qui requièrent la présence de membres du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de nommer les personnes suivantes :

DESIGNATION	NOMS
Conseil d'Administration du Collège	LE NORMAND Paulette
SISS (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Services de Seyssel)	Titulaire : CALLET Gilles Suppléant : LAMBERT Gérard
MFR (Maison Familiale Rurale)	LE NORMAND Paulette
Renaissance Clermont	LE NORMAND Paulette

## C.C.A.S.

### 3/ Délibération 19/2020

**Fixation du nombre  
de membres du  
Centre Communal  
d'Action Sociale  
(C.C.A.S)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-5 à L123-8 et R123-1 à R123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 16 le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire, à 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

#### 4/ Délibération 20/2020

**Election des  
membres élus au  
conseil  
d'administration du  
Centre Communal  
d'Action Sociale**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de cette même séance, le Conseil municipal a fixé le nombre de membres élus en son sein au conseil d'administration du CCAS à quatre. Selon l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire.

Il propose à l'assemblée de procéder à la désignation des membres élus. Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les représentants du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Suite à la demande de M. le Maire, une seule liste est candidate :

- Carine DUVERNOIS
- Agnès FAUDOT
- Sophie MOUSSELLARD
- Anaïs GRIBLING

Il est ensuite procédé au vote.

Nombre de votants :	<b>19</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>19</b>
Nombre de blancs ou nuls :	<b>0</b>
Résultats obtenus par la liste :	<b>19</b>

Les membres élus au conseil d'administration du CCAS sont :

Gérard LAMBERT, Maire et Président de droit  
Carine DUVERNOIS, Adjoint au Maire  
Agnès FAUDOT, Conseillère municipale  
Sophie MOUSSELLARD, Conseillère municipale  
Anaïs GRIBLING, Conseillère municipale

#### C.C.I.D.

#### 5/ Délibération 21/2020

**Proposition  
d'une liste de  
membres pour  
la CCID**

M. le Maire expose qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Il explique que bien que les membres de cette Commission soient désignés par le directeur des services fiscaux, il appartient néanmoins au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

S'agissant des communes de plus de 2 000 habitants, dont SEYSSEL fait partie, la commission doit comprendre le maire ou l'adjoint délégué, président, 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

Il poursuit en indiquant que les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont strictes, à savoir :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans au minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il indique que la liste dressée par le Conseil municipal doit comporter 32 noms.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de proposer la liste de personnes suivante :

<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>
M.	CALLET	Gilles	08/03/1959	M.	PILLOUX	Gilles	20/11/1957
Mme	LE NORMAND	Paulette	04/06/1956	M.	BOTTERI	Nicolas	17/05/1983
M.	BERTHOD	David	17/03/1977	Mme	MONTANIER	Nathalie	08/06/1963
Mme	DUVERNOIS	Carine	15/06/1976	M.	BONIER	Laurent	05/07/1983
M.	ZUCCALI	Florian	28/10/1989	Mme	MONTEIL	Odile	20/11/1959
M.	CHEVALIER	Robert	01/07/1952	M.	VINCENT	Hervé	02/09/1952
M.	BUISSON	Jean-Bernard	14/08/1953	M.	BALLET	Jean-Luc	29/08/1958
M.	LAPLACE	Jacques	03/03/1960	Mme	DEJAY	Maryse	18/03/1955
M.	VINET	Jean-	01/03/1963	M.	LEGGER	Jérôme	12/04/1969
Mme	MOUSSELLARD	Sophie	17/05/1974	M.	CHAMBROUX	Frédéric	26/05/1967
Mme	FAUDOT	Agnès	07/02/1980	M.	COTTIN	Armand	13/08/1959
Mme	BORCIER	Elise	18/02/1989	Mme	CETTOUR-BARON	Marie-José	23/05/1966
Mme	GRIBLING	Anaïs	25/11/1994	M.	BURGOD	Jean	19/03/1945
Mme	DIAZ	Maurine	13/07/1998	M.	DEGEORGES	Claude	09/05/1952
Mme	BAILLEUL	Anne-Marie	21/01/1948	Mme	POËTTE	Annette	06/08/1963
Mme	LEVILLAIN	Martine	29/05/1949	M.	BENMAHDI	Hocine	25/09/1964

**Remises gracieuses de dettes - locataires de locaux commerciaux communaux**

M. le Maire rappelle que la crise sanitaire liée au COVID-19 a eu pour effet d'impacter les entreprises seysselanes, dont bon nombre ont été contraintes, conformément à l'état d'urgence, de stopper temporairement leur activité. Sur sollicitation de l'Union Commerciale, et afin de soutenir financièrement les acteurs économiques de la commune, il propose que la collectivité remette gracieusement aux locataires des locaux commerciaux appartenant à la commune les loyers dus hors charges au titre des mois d'avril et mai 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** de remettre à titre gracieux les sommes détaillées ci-dessous pour un montant total de 5 001,72 €.

	ACTIVITÉ	NOM	MONTANTS LOYER MENSUEL	MONTANTS LOYERS AVRIL MAI	REF titres loyer avril	REF titres loyer mai
21 GRANDE RUE	Massage et atelier détente	Mme CARDOSO et Mme TERNON	290,00 €	580,00 €	281	282
9 ROUTE D'AIX LES BAINS	Kinésithérapie	Mme TYMINSKA et M. JACKOWSKI	500,00 €	1 000,00 €	285	286
23 GRANDE RUE	Consultation en diététique et	Mmes GALLICE et GIREL	200,00 €	400,00 €	283	284
48 GRANDE RUE	Manucure et prothésiste	Mme BEAUCHAMPS	225,00 €	450,00 €	279	280
50 GRANDE RUE	Local des artistes	Association Le Pont des Arts. Mr Gilbert FÉGNÉ	352,28 €	704,56 €	287	288
5 GRANDE RUE	Sport et nature	PROLYNX SPORT	212,62 €	425,24 €	291	292
11 GRANDE RUE	Equipement du foyer et	NICOD Carole	514,95 €	1 029,90 €	289	290
21 GRANDE RUE	Géomètre	M. BONNAZ - TOPOALP	206,01 €	412,02 €	295	296
<b>Total loyers annulés pour avril et mai 2020</b>				<b>5 001,72 €</b>		

**Marchés Publics**

**7/ Délibération 23/2020**

**Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement**

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi NOME du 07 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1414-3 II,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,

Vu le Code de l'énergie,

Vu l'article 64 de la loi n° 2019-1147 du 08/11/ 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la délibération du SIEVT en date du 12 février 2020,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SEYSSEL d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite inférieures ou égales à 36 kVA, à compter du 01/01/2021, pour une période maximale de 3 ans,

Considérant qu'eu égard à son expérience et son expertise, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (SIEVT) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des entités soumises au Code de la Commande Publique qui auront adhérées,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1** - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA desservis par les gestionnaires de réseau Régie d'électricité de Thônes ou Energie Services de Seyssel et éventuellement par Enedis (pour les communes nouvelles dont une partie du territoire est située sur l'un des deux gestionnaires du réseau de distribution mentionnés ci-avant) et la participation de la commune de SEYSSEL à ce groupement.

**Article 2** - Approuve que la coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents, soit confiée au SIEVT en application de sa délibération du 12 février 2020 et conformément à l'acte constitutif de ce groupement.

**Article 3** - Donne mandat au SIEVT pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès du gestionnaire de réseaux de distribution publique.

**Article 4** - Autorise Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

#### Personnel

##### 8/ Délibération 24/2020

- CONSIDERANT que l'organisation des services implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial,
- CONSIDERANT la liste d'aptitude du centre de gestion de Haute-Savoie du 26 mai 2020 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2020 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent,

**Modification du  
tableau des  
emplois : postes  
permanents**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet affecté aux services scolaires et la suppression au 01/09/2020 d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer et supprimer les postes ci-dessus présentés.

## 8/ Questions et informations diverses :

- G. LAMBERT :
  - Remerciements adressés aux Adjoints pour leur implication au quotidien à ses côtés.
  - Réflexion en cours sur la cession des 4 appartements communaux 34 Grande Rue et la maison « TRUFFIER » rue de SAVOIE.
  - Présentation des grandes lignes du projet de réaménagement des voiries de la traversée de SEYSSEL et du centre-ville autour de la Mairie.
  - Présentation d'un projet porté conjointement par la Commune et la C.C.U.R. de maison de santé en GALLATIN. 3 espaces coexisteraient : un niveau réservé à la culture et aux loisirs intergénérationnels, un niveau pour les professionnels de santé et un niveau constitué de logements pour les séniors. Une réunion sur le sujet est à planifier rapidement avec les professionnels médicaux et paramédicaux.
  - Le Département de la HAUTE-SAVOIE va engager 400 000 € pour le réaménagement total du plateau sportif rue F. DOCHE.
  
- D. BERTHOD :
  - Les travaux GRANDE RUE sont en cours de finition.
  - Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et de renouvellement des conduites d'eau rue du MONT DES PRINCES / chemin DES MAILLETES vont débiter fin juin pour 4,5 mois.
  - Des travaux complémentaires seront effectués durant l'été pour la sécurisation des aires de parking des cars scolaires rue F. DOCHE.
  
- G. CALLET :
  - Rencontres individuelles avec chaque agent en cours.
  - Elaboration des budgets primitifs en cours. Objectif : pas de recours à l'emprunt et pas d'augmentation de la fiscalité.
  
- P. LE NORMAND :
  - Réouverture progressive des classes de l'école primaire suite au déconfinement.
  - Le 26/06/2020 à 21h00 : réouverture du cinéma avec en avant-première le film « Voir le jour » en hommage au personnel soignant.
  - Les éditions 2020 du feu d'artifice du 14 juillet et du FESTIRHÔNE sont annulées. Certains « vendredis festifs » sont maintenus.
  - Le 15/08/2020 : course « LA PTIOTE COLOR », repas de l'amitié.
  
- F. ZUCCALLI :
  - Mise en place d'une stratégie nouvelle de communication pour la Commune.
  - Réunion de quartiers/hameaux à la rencontre des habitants à venir.
  - Rédaction du bulletin municipal « LE SEYSSELAN » (ex MUNICIPALITE) en cours. Parution en début d'été avec un sondage participatif.
  - Le 29/06/2020 : réunion avec les associations sur les plannings d'utilisation des structures sportives.
  - Le 05/09/2020 : édition 2020 du Forum des associations.
  
- R. CHEVALIER :
  - Incivilités sous la Grenette et sur le jeu de boules promenade MONTANIER. La municipalité va solliciter l'intervention de la gendarmerie.
  
- A. FAUDOT :
  - Irrespect du stationnement en zone bleue GRANDE RUE. Mise en place d'avertissements avant procès-verbaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22h00